

25 nov 2024 -11:20

## Augmentation importante du nombre de Belges qui ont exprimé leur volonté sur le don de matériel corporel humain pour l'année 2023

Le rapport annuel Orgadon fournit des données quantitatives sur la situation du don de matériel corporel humain en Belgique depuis 2020. En 2023, le nombre de déclarations de consentement explicite a considérablement augmenté, tandis que les déclarations d'opposition ont connu une légère hausse.

En Belgique, chaque individu, après son décès, est présumé être donneur potentiel. Depuis 2020, en plus du don d'organes, tout citoyen belge a la possibilité d'exprimer sa volonté, consentement explicite ou opposition, concernant le don post-mortem de matériel corporel humain (MCH) comme la peau, le cartilage, les tendons ou la valvule cardiaque pour la transplantation, pour la fabrication de médicaments (thérapies innovantes) et pour la recherche scientifique.

Le rapport annuel Orgadon présente des informations concernant le profil des donneurs (vivants et décédés) de MCH, la population des donneurs effectifs décédés ainsi que les données relatives à l'expression de volonté, du consentement ou de l'opposition, pour les trois catégories de don post-mortem de MCH, obtenues à partir de l'ensemble de données collectées par Orgadon, les établissements de MCH et Statbel.

Le rapport offre un aperçu détaillé et analytique du paysage du don de matériel corporel humain en Belgique, soulignant les tendances observées au cours des années 2020 à 2023. Ce rapport ne couvre pas les données sur le don d'organes.

## Faits marquants de 2023

- On constate une augmentation majeure (> 40 % par rapport à 2022) du nombre de déclarations de consentement explicite pour la transplantation, la fabrication de médicaments et la recherche. La transplantation est le type de don où l'augmentation est la plus marquée avec plus de 60 % de consentements en plus par rapport à 2020.
- On remarque une augmentation du nombre de déclarations d'opposition pour la transplantation, la fabrication de médicaments et la recherche par rapport à 2020.
- Bien que les tendances se maintiennent, il y a une légère diminution du nombre de donneurs vivants couplée à une stabilité voire une très légère augmentation du nombre de donneurs décédés.
- Comme en 2022, plus de 8 donneurs sur 10 sont des donneurs vivants, plus de 6 donneurs décédés sur 10 ont plus de 55 ans et le pourcentage du nombre de donneurs effectifs décédés par rapport au nombre de personnes décédées en Belgique a tendance à augmenter légèrement.

Consultez le [rapport complet](#).

## Enregistrez votre consentement ou opposition

Outre le don de son vivant, chaque citoyen belge a la possibilité d'exprimer son consentement ou son opposition au don d'organes ou de MCH post-mortem. Cela peut se faire en enregistrant son choix via l'application [orgadon.health.fgov.be](https://orgadon.health.fgov.be) ou via sa commune ou son médecin traitant.

Plus d'informations

division Communication - + 32 2 528 40 12 - [comm@afmps.be](mailto:comm@afmps.be)

Si vous souhaitez être tenu au courant des communiqués de presse de l'AFMPS ainsi que du matériel de communication en lien avec ces communiqués, envoyez un e-mail à [comm@afmps.be](mailto:comm@afmps.be).

Agence fédérale des médicaments et des produits de santé  
(AFMPS)  
Avenue Galilée, 5/03  
1210 Bruxelles  
Belgique  
+ 32 2 528 40 00  
<http://www.afmps.be>

Ann Eeckhout  
Porte-parole de l'Agence fédérale des  
médicaments et des produits de santé  
(AFMPS)  
+32 2 528 40 12  
+32 495 23 71 69  
[ann.eeckhout@afmps-fagg.be](mailto:ann.eeckhout@afmps-fagg.be)